

20 NOV. 2001

DIRECTION RÉGIONALE  
DES LAURENTIDES

NOTE

**DESTINATAIRE :** Hélène Proteau  
Directrice par intérim  
Direction régionale des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Monsieur Didier Bicchi, urb.  
Chef de service  
Service de l'expertise technique en eau (SETE)

**DATE :** Le 13 novembre 2001

**OBJET :** Suivi d'un avis technique sur le projet de mine de  
niobium à Oka.

N/Réf. : SETE-02162

---

Vous trouverez ci-joint l'avis technique produit par monsieur Charles Lamontagne, M.Sc., ing. concernant le dossier ci-haut mentionné, auquel je souscris totalement.

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Lamontagne au numéro de téléphone suivant : ☎ (418) 521-3885, poste 4814.

Au plaisir de se parler.

Le chef de service,



Didier Bicchi, urb.

P. j.



Année internationale  
des bénévoles 2001  
au Québec

Direction des politiques du secteur municipal  
Édifice Marie-Guyart, 8<sup>e</sup> étage, boîte 42  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3885, poste 4852  
Télécopieur : (418) 644-2003  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>  
Courriel : [didier.bicchi@menv.gouv.qc.ca](mailto:didier.bicchi@menv.gouv.qc.ca)



## NOTE

**DESTINATAIRE :** Didier Bicchi, urb.  
Chef de service  
Service de l'expertise technique en eau (SETE)

**EXPÉDITEUR :** Charles Lamontagne, M. Sc., ing. géologue  
Service de l'expertise technique en eau (SETE)

**DATE :** Le 13 novembre, 2001

**OBJET :** Projet d'exploitation d'une mine de niobium à  
Oka par Niocan inc.

N/Réf. : SETE-02162

---

### CONTEXTE DE LA DEMANDE

Cette note complète un avis technique précédent et traite d'un problème potentiel associé au projet de mine de niobium de la société Niocan inc. dans la région d'Oka.

Afin de pouvoir exploiter la mine, Niocan doit effectuer un pompage des eaux souterraines. Ce pompage risque d'assécher des sédiments fins présents à proximité du site de la mine ce qui pourrait engendrer des tassements différentiels qui auraient pour conséquence la fissuration de fondations.

Comme dans le passé, il y a eu un problème de radon dans les sols de la région, toute fissuration dans les fondations peut avoir un impact sur la santé des résidents.



Année internationale  
des bénévoles 2001  
au Québec

Direction des politiques du secteur municipal  
Service de l'expertise technique en eau  
Édifice Marie-Guyart, 8<sup>e</sup> étage, bte 42  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3885 poste 4814  
Télécopieur : (418) 528-0990  
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>  
Courriel: [charles.lamontagne@menv.gouv.qc.ca](mailto:charles.lamontagne@menv.gouv.qc.ca)

## **AVIS TECHNIQUE**

Le présent avis technique porte sur la note technique de Roche en date du 28 septembre 2001 qui adresse le tassement potentiel des argiles et comporte les points de discussion suivants :

- Rappel des informations demandées par M. Yves Dansereau de la DR des Laurentides;
- Acceptabilité de la nouvelle étude;
- Mesures de mitigation proposées;
- Conclusion.

### **RAPPEL DES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LA DR DES LAURENTIDES**

Afin d'adresser les problèmes de tassement potentiels induits par le pompage, la Direction régionale des Laurentides a demandé des informations sur les points suivants :

Une caractérisation et une cartographie des dépôts meubles sensibles;  
L'échantillonnage du matériel;  
Des essais de laboratoire sur le matériel.

### **ACCEPTABILITÉ DE LA NOUVELLE ÉTUDE**

La nouvelle étude répond à la demande de la DR des Laurentides.

#### **1. Cartographie des dépôts meubles**

Le consultant a fourni une carte indiquant l'emplacement des dépôts sensibles.

#### **2. Caractérisation des dépôts meubles**

Le consultant n'a pas fourni de caractérisation des dépôts meubles mais a plutôt examiné les effets du pompage associé aux opérations de la mine précédente pour conclure que le pompage précédent n'a pas induit de fissuration dans les fondations.

### 3. Échantillonnage et essais en laboratoire

Sur la base des observations historiques, le consultant conclut que ces travaux ne sont pas nécessaires. Il offre plutôt de procéder à un inventaire (incluant la prise de photographies) et un suivi des fissures des fondations des bâtiments du secteur.

#### MESURES DE MITIGATION PROPOSÉES

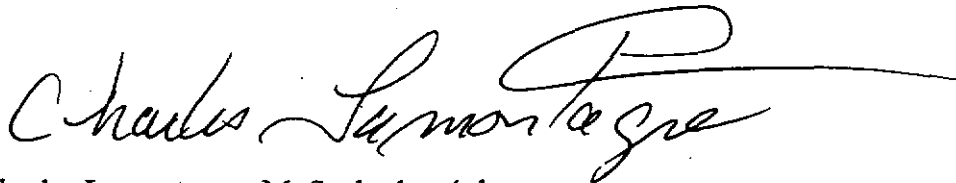
Le consultant conclut de la manière suivante :

*«Si des résidents rapportent de nouvelles fissures ou l'agrandissement des fissures actuelles, une vérification de l'évolution de l'état des fondations sera réalisée. Niocan inc. veillera par la suite à dédommager tous les propriétaires dont les bâtiments ou infrastructures subiraient des dommages pouvant être attribués aux tassements reliés au pompage à la mine».*

Ces mesures de mitigation (inventaire, photographies, vérification et suivi des plaintes) adressent le problème potentiel de manière satisfaisante.

#### CONCLUSION

Comme il s'agit d'un problème potentiel et que le nombre de bâtiments possiblement affectés est très limité, les mesures de mitigation proposées dans la note du consultant répondent adéquatement aux questions de la DR.



Charles Lamontagne, M. Sc. hydrogéologue